RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITE BORDEAUX 2

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu l'arrêté du 1er janvier 1995 relatif à l'habilitation d'un diplôme d'université

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université Victor Segalen Bordeaux 2

Vu les pièces justificatives produites par M. ANTHONY ROUSSEAU, né le 6 août 1987 à VERSAILLES (078), en vue de son inscription au Diplôme d'université URGENCES. PREMIERS SECOURS ET SOINS DE TERRAIN EN MILIEU SPORTIF

Vu les procès–verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ** URGENCES. PREMIERS SECOURS ET SOINS DE TERRAIN EN MILIEU SPORTIF

est décerné à **M. ANTHONY ROUSSEAU**

au titre de l'année universitaire 2012–2013.

Fait à Bordeaux, le 19 juillet 2013

Le Président

Manuel Tunon de Lara

Le titulaire

/073ZP20120780